

Réunion du 4 juillet 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur David HECKEL

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Pierre MARMILLOD

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2011/513 - Jeunesse - Animateurs - 3322
Participation à l'animation jeunesse dans les territoires
(cofinancement des postes)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de reconduire les conventions de cofinancement des postes d'animateurs socio-éducatifs arrivées à échéance le 31 décembre 2010, et qui concernent :

- les postes cofinancés à hauteur de 40 % avec la communauté de communes de la Basse Zorn et la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre
- les postes du centre socio-culturel municipalisé de la ville de SAVERNE, cofinancés pour l'un, à 40 % et pour l'autre, à 79 %.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions à intervenir entre le Département et chacune des collectivités bénéficiaires de l'aide départementale (conventions établies sur la base du modèle approuvé par délibération n° CP/2010/309 du 12 avril 2010).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110704-58292-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 07/07/11